

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 9 décembre 1845.

REVUE DE LA SEMAINE.

LES LÉGITIMISTES. — AFFAIRES D'ESPAGNE. — GRÈCE.

La démonstration légitimiste de Londres a pris des proportions que nous n'avions pas soupçonnées d'abord ; à travers mille noms obscurs annoncés dans les salons de Belgrave-Square, le duc de Bordeaux a pu entendre des noms illustrés par les ancêtres de ceux qui en sont aujourd'hui les pâles héritiers, des noms empruntant du talent une certaine puissance, comme ceux de Beryer et de Châteaubriand.

Les partisans de l'alliance anglaise, à laquelle ils ont sacrifié les intérêts de la France, reçoivent une triste leçon. Deux prétendants aspirent au trône de France, dont leurs familles furent renversées, l'une par l'étranger, l'autre par le peuple lui-même ; l'un est parti d'un port d'Angleterre pour essayer de conquérir une couronne, et il expie dans une prison la pensée malheureuse dont ses courtisans l'avaient bercé. L'Angleterre menaçait alors le gouvernement français d'une révolution par l'armée au moyen du prince Louis ; celui-ci vaincu et emprisonné, il lui faut un autre épouvantail afin de tenir la nation française en échec en inspirant des craintes à son gouvernement, et la comédie légitimiste s'organise et se joue à Londres.

Le gouvernement anglais n'est ni léger ni passionné ; il a un but éternel : la prédominance de la nation anglaise sur toutes les autres. Il y tend constamment par une voie plus ou moins directe, dans ses guerres, dans ses conquêtes, dans ses alliances, dans ses traités de commerce. Il fait peu de cas des hommes et n'estime leur valeur qu'au taux des services qu'ils peuvent lui rendre. Il a laissé le prince Louis préparer son expédition de Boulogne, puis il l'a livré à M. Thiers, livré afin que cette diversion fit oublier un peu le traité d'Orient qu'il concluait contre nous et malgré nous. Il l'a livré peut-être même pour persuader la cour des Tuileries de ses bonnes intentions, pour la gagner contre M. Thiers dont les faux semblants d'armement pouvaient l'inquiéter. Cela est bien machiavélique, bien odieux ; mais qui s'en étonne de la part de l'Angleterre ?

Aujourd'hui le duc de Bordeaux trône à Londres ; Wellington le visite, et il ne faudrait pas être trop surpris qu'on arrangeât un hasard pour le faire rencontrer la reine. Après tant de sacrifices faits à l'Angleterre, la cour des Tuileries doit être irritée des hommages rendus au prétendant, et on comprend le langage de ses journaux qui tant de fois ont soutenu le gouvernement anglais contre l'opposition.

Ce qui se passe prouve deux choses : la première, que les Tories ont besoin de nouvelles complaisances de M. Guizot, et qu'ils veulent effrayer le gouvernement français.

La seconde, c'est que les légitimistes ont repris courage, qu'ils se comptent, s'organisent, se préparent à une lutte pour le jour de la régence. La vieillesse et la jeunesse des rois ont toujours été des époques favorables aux prétentions des partis, et nous comprenons que les légitimistes se rendent auprès de celui qu'ils proclament un peu orgueilleusement le roi de France.

La Gazette et les journaux de province dont les opinions sont analogues aux siennes ont feint de prendre pour devise ces mots un peu menteurs : « Tout par la France ! » Nous voudrions savoir dans quelle assemblée ils ont consulté la nation pour en obtenir le mandat d'aller à Londres proclamer le duc de Bordeaux roi de France. Nous voudrions savoir encore si cette nation leur a permis de proclamer leur roi en face de Wellington, le généralissime des armées étrangères, lorsqu'ils ont déclaré à la tribune de la chambre des députés qu'ils s'armeraient contre l'étranger quand même il ramènerait Henri V. La Gazette insérait il y a quinze jours un manifeste de M. de Châteaubriand se terminant par ces mots : « Si mes paroles avaient quelque puissance, je les emploierais à rallier les Français contre l'étranger qui rapporterait Henri V dans ses bras. » Protestations menteuses ! professions de foi destinées à tromper le pays ! M. de Châteaubriand qui, au moment où l'histoire moderne passait au bruit du canon, emportant trois générations de rois, écrivait dans la préface de ses *Études historiques* : « La France est devenue républicaine et plébéienne, de royale et d'aristocratique qu'elle était », M. de Châteaubriand sait bien que celui qu'il appelle son roi ne peut plus rentrer en France que sur les bras de l'étranger, qu'avec la guerre extérieure et la guerre civile. Dès le début de la campagne qu'il entreprend, le parti légitimiste renie donc ce qu'il a proclamé comme principe.

Le peuple puisera dans les événements dont il est aujourd'hui le témoin une leçon profonde. Le gouvernement issu, au milieu de l'hésitation générale, de la révolution de juillet, pouvait, en s'appuyant sur la nation victorieuse, doter le pays d'institutions qui rendaient impossible toute tentative, tout retour de la légitimité ; il ne l'a pas voulu. Il a flatté le clergé ; voilà que celui-ci lui fait en ce moment une guerre active et passionnée. Il a cherché à rallier les légitimistes ; les chefs de ce parti vont saluer à Londres le prétendant comme roi véritable. La leçon est sévère ; elle ne profitera pas cependant au pouvoir engagé dans une impasse dont il ne peut plus sortir, mais elle ne sera pas perdue pour la nation. En attendant, M. Guizot se servira des démonstrations légitimistes pour consolider les bastilles qu'il élève autour de Paris pour comprimer la liberté.

La politique espagnole offre les plus singuliers revirements et le spectacle étrange d'une comédie d'intrigue la plus compliquée. Une enfant qui pleure sous la couronne qu'elle porte, des femmes de chambre dirigeant les affaires, des cortès dissoutes par une ordonnance arrachée, dit-on, par violence, puis rétablies par le retrait du bando, un capitaine-général faisant mettre à la porte du

palais par des hallebardiers le chef du cabinet, le trésor ne possédant pas un réal, les troupes et les employés sans solde, la misère partout faisant grandir l'esprit de rapine, voilà ce qu'a donné à l'Espagne la majorité de la reine, dont l'avènement devait guérir tous les maux, cicatriser toutes les plaies. Qu'en pensent la cour, M. Guizot et la reine Christine, qui ont si bien dirigé les affaires espagnoles et aboutissent à un pareil résultat ?

La guerre civile n'est pas encore terminée, et déjà la guerre des intrigues pénètre au palais, jusque dans l'appartement de la reine ; les affaires les plus importantes du pays, la représentation nationale, sont livrées au dernier qui parle à la jeune fille dument déclarée capable de régner. Déplorable comédie qui fait toutes les forces vitales d'un pays s'user sans fruit, qui maintient l'anarchie au cœur d'une nation !

Comprendra-t-on maintenant en Espagne combien est ridicule ce principe monarchique en vertu duquel on confie aux mains d'une enfant les destinées d'une nation qui, après tant d'agitations, de soulèvements, de malheurs, avait besoin de placer les rênes de l'état dans des mains vigoureuses et fermes ! Croira-t-on encore que cette momerie de royauté au maillot soit bien propre à effacer le souvenir de tous les maux qui ont pesé sur le pays ? Qu'on applaudisse encore à l'acte insensé des cortès déclarant la majorité ! que les églises retentissent de *Te Deum* ! le résultat est beau, vraiment, pour s'en féliciter !

Les nations vieillissent comme les individus, leurs forces s'éteignent ; alors elles sont ou régénérées ou soumises par l'invasion. Les idées pacifiques prédominantes en Europe depuis vingt-huit ans éloignent toute pensée d'invasion ; la politique actuelle permet à l'Espagne de sortir de ses ruines en s'alliant à un peuple puissant qui le puisse raviver et rendre à son sol, à son industrie, à ses arts, à ses instincts généreux, l'activité qui leur manque. L'Espagne a des intérêts politiques et matériels identiques aux nôtres ; ses sympathies la portent vers nous ; sa marine doit un jour, unie à la nôtre, opposer dans la Méditerranée une digue aux envahissements de l'Angleterre. Un gouvernement habile en France eût profité de ces tendances ; le nôtre n'a rien fait, n'a rien su faire, sinon exciter des soulèvements, favoriser des intrigues, et ordonner à son ambassadeur, qui devait être occupé de vastes desseins, de projets élevés, de montrer une susceptibilité ridicule dans une question de forme ! Mais qu'attendre pour l'Espagne de ceux qui dirigent si mal les affaires de la France ?

L'assemblée législative de la Grèce a commencé la session ; elle est appelée à donner enfin au pays une constitution politique. Le discours d'ouverture prononcé par le roi n'a rien de saillant ; il est plein de promesses sur lesquelles les députés feront bien de ne pas trop compter, et la première phrase énonce une espérance sur la sincérité de laquelle il est permis d'élever quelques doutes. Le roi a dit : « Je viens au milieu de vous avec l'heureuse persuasion que cette assemblée sera pour la Grèce une source de

FEUILLETON DU CENSEUR — 10 DÉCEMBRE.

HISTOIRE MERVEILLEUSE.

Connaissez-vous la ville de Rotterdam ? Si vous l'avez seulement traversée, vous devez vous souvenir d'une maison à deux étages située au milieu du faubourg attenant au canal qui conduit à La Haye et à Leyde. Je dis que vous devez vous rappeler cette maison, parce qu'on n'aura pas manqué de vous la montrer comme le lieu qu'habitait jadis un des plus habiles ouvriers qu'ait jamais produits la Hollande. Cet homme fabriquait, par état, des instruments de chirurgie ; mais il excellait dans toutes les parties de l'art mécanique. Nul ne sut jamais si bien que lui réparer les injures de l'âge ou les défauts de la nature. Par lui s'effaçait tout-à-coup chez les hommes du grand air l'inégalité des épaules et des hanches, et plus d'une belle dame, grâce aux artifices de son art, dissimulait le ravage des ans sous les trompeuses apparences d'un embonpoint juvénile. Mais si maître Turnigvort jouissait par toute la Hollande d'une brillante réputation, cette réputation était due surtout au talent admirable qu'il mettait à fabriquer des jambes de bois ou de liège. De bonne foi, en voyant la délicatesse et la grâce des membres artificiels que façonnait le merveilleux ouvrier, vous vous seriez demandé si, à tout prendre, mieux ne valait pas emprunter, pour courir, le secours d'une jambe de liège ou de bois, que de traîner laborieusement un pied tout déformé par les durillons et les cors, ou une jambe de chair et d'os rongée par la goutte.

Un matin que maître Turnigvort achevait de tourner et de polir un coude-pied destiné à l'un des magnifiques seigneurs, un laquais entra dans son laboratoire et l'invita à le suivre immédiatement chez M. de Wodenblock.

Ce Wodenblock était un des plus riches marchands de Rotterdam. Turnigvort prit donc aussitôt sa meilleure perruque, son chapeau à trois cornes, sa canne à pomme d'argent, et s'achemina vers le logis de l'illustre négociant.

M. de Wodenblock avait été lui-même l'artisan de sa propre fortune ; et, comme il n'aimait personne autant que lui-même, il prétendait jouir seul de l'opulence acquise par ses travaux. Or, il lui était arrivé quelques jours auparavant de mettre à la porte un de ses cousins, pauvre diable qui poussait l'insolence jusqu'à venir lui demander l'aumône. M. de Wodenblock usait rarement de cérémonie avec ses parents pauvres, et en poussant au cousin besoigneux un argument à posteriori pour lui faire descendre plus vite les marches de l'escalier, il avait eu le malheur de

perdre l'équilibre, et de tomber, la tête la première, du haut en bas des degrés. Une telle chute l'étonnait d'abord ; puis, en revenant à lui-même, il trouva qu'il s'était cassé la jambe droite et qu'il avait perdu trois dents.

M. de Wodenblock eut d'abord l'idée de poursuivre son cousin pour tentative de meurtre avec préméditation ; mais, comme il était naturellement humain et charitable, il se contenta de le faire mettre en prison pour dette, avec la consolation de penser sous les verrous que sa femme et ses enfants conservaient leur liberté pour mourir bientôt de misère et de faim.

Un dentiste se chargea de substituer aux trois vieilles dents perdues trois nouvelles dents bien longues et bien blanches ; il les avait arrachées à un pauvre poète qui, n'en faisant que trop rarement usage, avait consenti à les céder pour dix-sept sous pièce. L'habile dentiste entendait bien le commerce, et, pour ne rien perdre au marché, il vendit les trois dents trente louis à M. de Wodenblock.

Le plus habile chirurgien de Rotterdam fut appelé pour examiner l'état de la jambe cassée. Au milieu de sa visite, il se souvint que les cadavres étaient hors de prix, et qu'il lui manquait en ce moment même un sujet sur lequel il pût faire des démonstrations anatomiques à ses élèves ; il n'eut donc garde de manquer une si belle occasion, coupa proprement et soigneusement la jambe, et l'emporta dans sa voiture pour en faire l'objet de sa prochaine leçon. M. de Wodenblock considéra que, depuis l'âge de quatorze mois, il avait pris l'habitude de marcher et non de rester en place. Il était d'ailleurs de ces gens sur lesquels le mouvement d'une chaise à porteurs produit à peu près l'effet de deux grains d'émeuque ou d'un long mal de mer. Son esprit était peut-être prévenu en faveur du procédé naturel au moyen duquel se meut le commun des hommes. Par toutes ces raisons réunies, il envoya chercher notre ami Turnigvort à sa maison, sur les bords du canal, pour lui donner ses ordres relativement à la jambe artificielle destinée à remplacer celle qu'il avait jadis reçue de ses père et mère et que venait de lui enlever un si cruel accident.

L'artiste entra d'un air modeste dans l'appartement du riche bourgeois. M. de Wodenblock était couché sur un lit ; sa jambe gauche, digne d'un zéphyr d'opéra, était étendue dans toute sa longueur ; un riche couvre-pied dissimulait l'absence de la jambe droite.

— Turnigvort, dit-il, vous avez entendu parler de mon accident. Cet accident m'a donné la fièvre et a jeté tout Rotterdam dans le trouble et la confusion ; mais passons sur ce triste souvenir. Il faut que vous me fassiez une jambe, et il me faut, monsieur, la meilleure jambe que vous ayez fabriquée de votre vie.

Turnigvort fit un profond salut.

— Je ne m'inquiète pas du prix...

Turnigvort salua encore plus bas :

— Pourvu que ma jambe surpasse tout ce qui sera jamais sorti de vos mains. Je n'aime pas vos fuseaux de bois. Faites-moi une jambe de liège ; qu'elle soit légère et élastique, que ses ressorts soient plus nombreux et aussi délicats que ceux de la meilleure montre de Genève. Je n'entends rien à votre métier et ne saurais vous donner des instructions plus précises ; mais il y a un point bien arrêté dans ma tête, c'est que j'aurai une jambe pour le moins aussi bonne que celle que j'ai perdue. Je sais que vous êtes capable de faire ce que je vous demande, et, si vous réussissez, vous toucherez sur-le-champ cent louis à ma caisse.

Le Prométhée hollandais, s'inclinant de nouveau profondément, déclara que, pour plaire à M. de Wodenblock, il s'efforcera de surpasser les plus parfaits ouvrages de l'industrie humaine, et promit d'apporter, dans l'espace de six jours, une jambe qui ferait envie aux jambes les plus élégantes et les plus agiles du commun des hommes.

Cet engagement, dans la bouche d'un tel ouvrier, n'était pas une vaine jactance. Aux travaux purement pratiques de son art, Turnigvort joignait de hautes études spéculatives. Depuis long-temps il poursuivait un secret, objet des vaines et innombrables tentatives des plus grands génies, et ce secret, il croyait l'avoir enfin découvert dans la matinée même du jour où il fut appelé chez M. de Wodenblock. Comme tous ses confrères qui fabriquaient des jambes artificielles, il avait trouvé que la plus grande difficulté, pour atteindre la perfection, était d'adapter à une jambe de bois ou de liège des ressorts équivalant aux articulations naturelles, susceptibles d'être régis par la volonté, et propres à remplacer d'une manière satisfaisante l'admirable mécanisme du genou et du coude-pied. Il avait passé bien des années à chercher les moyens d'obvier aux inconvénients, et quoiqu'il eût fait vers le but qu'il ambitionnait plus de progrès qu'aucun autre, c'était seulement depuis quelques heures qu'il se croyait enfin maître du grand secret. Il résolut d'appliquer pour la première fois à la jambe de M. de Wodenblock sa merveilleuse découverte.

Sur le soir du sixième jour à compter du jour où Turnigvort avait été mandé chez le riche marchand, l'habile artisan parut de nouveau devant M. de Wodenblock, impatient de sa venue. Il apportait sous son bras la jambe magique soigneusement emballée ; une certaine fierté brillait dans ses yeux gris au moment où il produisit la jambe dégagée de toute enveloppe. Des heures se passèrent à détailler et à expliquer à l'heureux Wodenblock toutes les additions que maître Turnigvort avait faites au mécanisme intérieur et le résultat qu'elles devaient avoir. La soirée s'écoula de cette manière, en discutant l'action et la réaction des rouages et des ressorts, et lorsque vint l'heure de se retirer, Turnigvort et Wodenblock étaient également satisfaits d'un si parfait ouvrage. A la sollicitation pressante de M. de Wodenblock, Turnigvort consentit à passer la nuit où il avait si agréablement passé la soirée, afin d'être à même d'ap-

« biens. » Il nous semble que, si le roi Othon avait été bien pénétré de cette pensée, il eût depuis long-temps institué le système représentatif, condition de son avènement, réclamé avec instance par la nation, et qu'il n'eût pas attendu que des soldats vissent, l'épée à la main, lui imposer ce qu'il regarde aujourd'hui comme une source de biens. On pourrait trouver qu'il est fort coupable d'avoir si long-temps privé le peuple grec des bienfaits que sa constitution lui promet.

Dans ce discours, pas un mot des nations européennes, à peine une phrase indirecte destinée à décourager les petits peuples voisins qui pourraient espérer d'échapper au joug de la Porte en se réunissant à la Grèce. Nous n'avons pas à nous occuper en ce moment de cette question; mais nous trouvons qu'il y a quelque ingratitude de la part du cabinet grec à ne pas même prononcer le nom de la France, à laquelle la Morée dut en partie son indépendance, et qui a contribué par des prêts considérables à soutenir un gouvernement qui aurait certainement succombé par l'impuissance où il était de pourvoir à ses besoins. La reconnaissance des peuples est plus qu'un devoir, c'est aussi une vertu. K.

Nous avons signalé dans notre numéro de mercredi dernier l'inexécution de la loi sur les alcools dénaturés promulguée le 25 juillet, inexécution qui porte un tort extrêmement grave à trois industries lyonnaises et aux viticoles en général. Or, l'inexécution d'une loi, le refus de l'exécuter par les agents du pouvoir est une violation de la loi, il n'est pas possible de le nier de bonne foi. La préfecture nous a fait répondre des injures par ses valets de plume, qui ne savent pas un mot de la question dont ils ont essayé de parler. Il ne s'agit pas de la taxe d'octroi seulement, comme on le dit, mais encore des droits de consommation et d'entrée, c'est-à-dire près de 75 f. par hectolitre d'alcool pur.

Il s'est écoulé vingt-cinq jours entre le vote de la chambre des députés et la promulgation de la loi; on aurait eu le temps de faire dans cet intervalle les expériences nécessaires, si on l'avait voulu. La loi n'a pas dit que les alcools dénaturés seraient affranchis des droits quand les expériences seraient faites: c'eût été donner à l'administration le droit d'ajourner à tout jamais l'exécution de la mesure; elle a dit: SONT AFFRANCHIS DE TOUT DROIT, etc., en sorte que les industriels avaient le droit de réclamer le bénéfice de la loi le 25 juillet, le *Moniteur* à la main. Voilà quatre mois et demi qu'ils attendent; si ce n'est pas là un déni de justice, qu'est-ce donc?

En défendant les intérêts des contribuables, des industries lyonnaises, des viticoles, nous remplissons un devoir, et nous sommes par cela même fort peu sensibles aux sarcasmes de l'autorité, qui ferait beaucoup mieux de songer à exécuter la loi que de nous faire écrire des absurdités par son journal.

Paris, le 7 décembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Dans vingt jours la session sera ouverte, et c'est vainement qu'on chercherait à Paris la trace des députés de l'opposition. A part ceux de ses membres qui y résident habituellement, et une dizaine d'autres qui y sont déjà arrivés pour leurs affaires particulières ou pour leurs plaisirs, tous sont encore au fond de leur province, attendant pour monter en diligence qu'il leur reste juste le temps nécessaire pour accomplir le trajet de leur résidence à la capitale, de manière à ne pas manquer la séance d'ouverture. La veille de ce jour, on les verra arriver en foule, demandant, comme des hommes qui ne se sont occupés de rien depuis six mois, ce qu'il y a de nouveau et ce que l'on va faire.

Nous l'avons déjà dit, ce n'est pas ainsi qu'on fait de la politique, ce n'est pas ainsi qu'un parti est fort et puissant et qu'il donne des inquiétudes sérieuses à ses adversaires.

Le pouvoir agit tout autrement. Plusieurs mois avant l'ouver-

ture des chambres, les ministres discutent les projets de loi qu'ils lui soumettront; ils concertent le plan politique qu'ils suivront, ils en donnent avis aux meneurs de leur majorité, et ils arrivent ainsi devant le parlement avec des idées bien arrêtées et des dispositions prises de telle sorte que leur bataillon s'ébranle avec ensemble lorsqu'ils lui disent de marcher, et que bien rarement ils sont surpris par l'imprévu dans les luttes qu'ils ont à soutenir contre leurs adversaires.

L'opposition devrait bien profiter de ce bon exemple, que les plus simples lois de la tactique parlementaire prescrivent à tout parti qui veut combattre avec avantage pour ses idées ou pour ses hommes. Nous ne nous sommes jamais lassés de le lui répéter, de même que, de son côté, elle ne s'est jamais lassée de demeurer sourde à des avis qui ne nous étaient dictés que par le désir de lui voir prendre vis-à-vis du pouvoir une situation meilleure. Cette année, grâce à une indifférence qu'on dirait vraiment systématique, il faut s'attendre à voir se renouveler ce décevant que nous avons déjà tant de fois dénoncé et déploré dans l'opposition. Les hommes de la gauche arriveront encore ici au dernier moment, et l'élection du président de la chambre, cet acte parlementaire qui décide quelquefois de toute une session, se fera encore sans qu'on se soit concerté sur le meilleur choix à faire et sur les moyens d'empêcher le candidat du ministère de réussir.

La session commencera ensuite, et au bout de deux ou trois mois, quand la chambre sera déjà fatiguée et épuisée par les intrigues plutôt que par les travaux auxquels elle se sera livrée, l'opposition s'occupera des propositions dont il conviendrait de la saisir. On lui jettera alors quatre ou cinq propositions à la fois, propositions mal digérées, mal préparées, comme l'était celle que l'honorable M. Odilon Barrot lui a soumise l'année dernière, et on donnera ainsi au parti ministériel des raisons assez plausibles pour se refuser même à une discussion qui ne saurait aboutir à rien.

Voilà où l'on arrive avec des hommes dont la plupart semblent ne rechercher le titre de député que pour l'honneur personnel qui leur en revient et pour la satisfaction qu'il donne à leur amour-propre, et qui, une fois nommés, ne se croient pas obligés à autre chose qu'à venir déposer une boule noire dans l'urne contre un projet dont bien souvent ils n'auront même pas suivi la discussion.

Ces observations paraîtront peut-être sévères; mais si la presse de l'opposition doit la vérité à tout le monde, elle la doit surtout à ses amis. Nous le disons avec conviction, tant que les députés de l'opposition ne prendront pas plus au sérieux le mandat qu'ils ont reçu des électeurs, tant que l'accomplissement de ce mandat ne sera pas l'objet de toutes leurs préoccupations et de tout leur zèle, le pays n'aura aucun changement, aucune amélioration à attendre, et le ministère du 29 octobre, qui compte déjà plus de trois années d'existence, quand il eût été, depuis si long-temps, si facile de le renverser, pourra pendant plus d'une année encore présider à l'ouverture de la session.

Bulletin de la Bourse de Paris du 7 décembre 1843.

Le détachement du coupon n'a produit aucun effet sur la rente. Demandée, avant l'ouverture, à 80 80, la rente a ouvert au parquet à ce prix, et elle est montée à 80 90; mais elle n'a pu se soutenir à ce cours, et elle est retombée à 81 80, cours auquel elle est restée offerte au parquet.

A quatre heures, on offrait à 81 77 1/2.

Pas de nouvelles. Les fonds anglais sont arrivés en baisse de 1/8 p. 0/0.

Cinq pour cent.	122 35	Trois pour cent belge.	765
Quatre et demi pour cent.	105	Banque belge.	1125
Quatre pour cent.	80 80	Caisse Lafitte.	5100
Trois pour cent.	3515		
Actions de la Banque.	1390		
Obligations de Paris.	106 95		
Rentes de Naples.	104 1/2		
Etats Romains.	29 1/2		
Dette active d'Espagne.	103 1/4		
Cinq pour cent belge.			

CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen.	762 50
Paris à Orléans.	772 50
Rouen au Havre.	585
Strasbourg à Bâle.	210

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs la physionomie et les débats préliminaires du procès si étrange qui fixe en ce moment l'attention publique, et qui a été si habilement et si hardiment préparé par le parti réactionnaire.

Long-temps avant l'heure désignée pour l'ouverture de la séance du 7 décembre, à la chambre des députés, des groupes nombreux stationnent devant les portes, et, au moment où l'ordre est donné de les ouvrir, la foule se précipite dans la salle et garnit à l'instant toutes les galeries et les tribunes. La chambre présente une physionomie très-animée. Les tribunes réservées, celle du corps diplomatique, celle des ex-députés, celle réservée aux dames, sont toutes entièrement occupées. On remarque une

grande agitation au moment où le président, M. Pidal, entre dans la salle. Un silence général succède à ce mouvement. En quelques minutes tous les députés sont à leurs bancs. On commence la lecture du procès-verbal. Pendant cette lecture, M. Olozaga, toutes parts. Il s'y mêle des exclamations de toute espèce et même des cris de mort. La séance est suspendue. Des débats animés s'engagent entre divers députés; d'autres agitent leurs chapeaux en criant: *Vive la liberté! Sans ordre il n'y a pas de liberté!* Dans la tribune, des dames effrayées font entendre des cris et des pleurs, et quelques-unes s'évanouissent. Quelques instants après, cependant, le silence se rétablit, la séance est reprise, le procès-verbal est adopté.

Il est donné à la chambre lecture des décrets de S. M. destituant M. Olozaga, nommant M. Gonzalez Bravo ministre des affaires étrangères et premier notaire (*nolario mayor*) du royaume, et acceptant la démission des ministres Luzuriaga, Cantero, Domenech, Serrano et Frias. Il est donné aussi connaissance à la chambre des noms des membres qui examineront le projet d'amnistie.

M. le président: Il va être procédé au tirage au sort pour le renouvellement des bureaux, comme c'est l'usage le premier jour de chaque mois; mais les membres du bureau ont à soumettre à la chambre un doute qui s'est élevé parmi eux sur un point important, celui de savoir si les députés qui ont accepté des fonctions publiques ont cessé de faire partie de la chambre.

M. Olozaga: Je demande la parole.
M. le président: Vous parlerez plus tard. Les membres du bureau étant de cet avis, quelques députés qui sont dans ce cas n'ont pas été convoqués. L'un d'eux est M. Olozaga, qui néanmoins s'est présenté à la chambre et a demandé la parole. C'est pourquoi le bureau soumet cette question à la décision de la chambre, et avant tout il est nécessaire qu'un de MM. les secrétaires lise les antécédents existant à la chambre sur ce point.

Le secrétaire Roca donne lecture des antécédents d'après lesquels des députés nommés ministres ont cessé, sans autre déclaration, de prendre part comme députés aux délibérations de la chambre.

M. le président annonce que le bureau a fixé la question dans les termes suivants: « Les ministres destitués ou démissionnaires peuvent-ils assister aux séances? »

M. Olozaga demande la parole contre la question, qu'il trouve mal posée.

M. le président fait lire l'article du règlement qui fixe ses attributions, parmi lesquelles se trouve le droit de formuler les questions à discuter.

M. Olozaga commence par dire qu'il parlera plus tard du fait grave qui occupe aujourd'hui tout Madrid et qui occupera bientôt l'Espagne toute entière, et qu'alors il parlera seulement pour engager MM. les députés à user du droit qu'ils ont d'accuser les ministres qui manquent à leurs devoirs. En ce qui regarde la question posée, on ne peut la discuter. Comme elle n'est pas conçue en termes affirmatifs, il est impossible de voter. Qu'on la rédige donc en termes affirmatifs.

M. le président: On a fait une proposition qui détermine nettement la question; la voici:

« Je prie le congrès de déclarer que MM. Olozaga, Cantero et Luzuriaga sont sujets à la réélection et ne peuvent pas siéger dans le congrès. *Signé J. POSADA HERRERA.* »

La chambre prend la proposition en considération.

M. Olozaga: Je combats la proposition. Il n'y a aucun antécédent sur la question. La chambre a seulement décidé que lorsqu'un député accepterait des fonctions publiques, une commission ferait un rapport, et que la chambre déciderait. Quand les députés sont déclarés soumis à la réélection, ils cessent de siéger. Or, les personnes comprises dans la proposition ne sont pas encore dans cette position. Donc, elles peuvent encore prendre part aux délibérations du congrès. Si ces raisons ne suffisaient pas pour écarter la proposition, je vous prie, messieurs, de prendre en considération ma position et de ne pas me retirer mes moyens de défense dans une affaire aussi grave que celle qui occupe tous les esprits. J'espère que vous ne me fermerez pas cette dernière porte, car on m'en a déjà fermé beaucoup d'autres. Sans cela, j'aurais fait tomber les imputations dont je suis l'objet. Ce ceux qui ont des interpellations à faire acceptent le débat; ce sera un moyen de me confondre. J'admettrais, si l'on veut, la proposition, mais à condition qu'elle sera amendée dans les termes suivants: « sans préjudice du droit qu'ils auront de parler dans les affaires qui les regarderont personnellement. »

préferer le lendemain matin les mouvements de la merveilleuse jambe, et de voir comment elle remplirait ses importantes fonctions.

En effet, le lendemain de grand matin, toutes les dispositions préliminaires ayant été prises, M. de Wodenblock sortit de sa maison et se mit à marcher dans la rue, tout extasié de lui-même, et bénissant la puissance inventive de l'ouvrier qui avait pu lui faire une jambe aussi parfaite. Chacun manifestait hautement son admiration, car il n'y avait dans la démarche du riche marchand ni gêne, ni effort, ni raideur; toutes les articulations artificielles faisaient merveilleusement l'office des muscles et des nerfs. Personne ne se serait avisé de soupçonner une jambe factice sous les amples vêtements et le vaste haut-de-chausses du gros Hollandais, et n'eût été un léger tremblement occasionné par le mouvement rapide d'une vingtaine de petites roues qui tournaient incessamment avec célérité dans l'intérieur de cette jambe, ou bien encore un léger tic-tac, semblable à celui d'une montre, mais seulement un peu plus fort, M. de Wodenblock aurait certainement oublié qu'il n'était pas, dans toutes les parties de sa robuste personne, exactement le même qu'il avait été jusqu'au jour où il avait imprudemment levé le pied pour faire à son cousin de si tendres adieux.

Il continua de marcher dans la joie de son cœur, jusqu'au moment où il arriva devant la maison de ville. Son vieux ami, M. Vanouter, était au pied de l'escalier qui conduisait à la porte principale, s'appuyant à lui donner un bonjour cordial. M. de Wodenblock hâta le pas, et tous deux n'étant pas encore assez près pour s'embrasser comme de vrais amis, se tendirent la main en signe de félicitation. Wodenblock arriva bientôt jusqu'à l'endroit même où se tenait Vanouter; mais quel fut l'étonnement de ce digne homme lorsque, bien qu'il lui tendit la main, il le vit passer outre rapidement, sans s'arrêter même une seconde pour lui dire: Comment vous portez-vous? M. de Wodenblock n'était, au reste, nullement coupable de ce manque de politesse. Son étonnement à lui-même fut cent fois plus grand encore lorsqu'il s'aperçut qu'il n'avait plus le pouvoir de régler les mouvements ni la direction de sa jambe. Aussi long-temps que ses propres desirs s'étaient trouvés d'accord avec l'impulsion donnée à cette jambe par les rouages et les ressorts intérieurs, tout avait été au mieux. Contraint, sans qu'il s'en doutât, d'obéir à une puissance mécanique tout-à-fait indépendante de sa volonté, il avait cru pouvoir commander absolument à sa jambe devenue tout-à-coup rebelle.

Il aurait eu grande envie de s'arrêter pour causer avec M. Vanouter; mais la jambe diabolique allait toujours en avant, et force lui fut de la suivre. Il fit bien des efforts pour ralentir sa marche, mais tous ces efforts furent vains.

Il tenta de se cramponner aux balustrades, aux murailles, aux maisons; mais alors la maudite jambe tournait avec une telle violence, que, dans la crainte de se disloquer encore les deux bras, le pauvre Woden-

block était contraint de lâcher prise et de courir encore en avant.

Il commença de songer alors sérieusement à la triste tournure que prenait tout-à-coup ses affaires. Son unique espoir était que la secrète et terrible puissance de cet ingénieux mécanisme s'épuiserait bientôt elle-même, que les mouvements de sa jambe se ralentiraient peu à peu, et qu'il pourrait alors reprendre tranquillement le chemin du logis. Cette espérance était, au reste, purement conjecturale, et nul indice n'attestait encore qu'elle dût se réaliser.

A la fin, M. de Wodenblock, après avoir couru malgré lui, comme un jeune fou, dans toutes les rues de Rotterdam, arriva sur les bords du canal de Leyde. Lorsqu'il aperçut la maison de Turningvort, il se mit à crier de toutes ses forces au secours. Turningvort parut à la fenêtre et le regarda avec des yeux ébahis.

— Coquin! s'écria aussitôt M. de Wodenblock, arrive ici sur-le-champ! Tu ne m'as fait une jambe que pour me jouer un tour pendable. Cette jambe ne peut pas s'arrêter une seconde; elle n'a pas cessé de m'entraîner rapidement devant moi depuis que j'ai franchi le seuil de ma porte. Si tu ne viens pas toi-même m'arrêter, Dieu seul peut savoir jusqu'où je serai dans le cas d'aller... Coquin! que fais-tu là, la bouche béante? Arrive ici sur-le-champ et délivre-moi de ce supplice; si tu tardes un instant, je serai déjà bien loin, et tu ne pourras plus m'atteindre.

Le mécanicien arriva à toutes jambes, pâle et hors de lui-même. Il n'avait évidemment pas prévu cet inconvénient de sa précieuse découverte. Il ne perdit pas un moment pour s'efforcer de tirer M. de Wodenblock d'une si cruelle position. Wodenblock, ou plutôt sa jambe, courait toujours avec une excessive rapidité. Turningvort était vieux, et ce n'était pour lui chose facile de suivre une allure si extraordinaire. Il parvint enfin à saisir le marchand par le milieu du corps, et l'enleva de manière à ce qu'il ne touchât plus à terre; mais cet expédient n'eut aucun succès, car le mouvement de la jambe, plus violent que jamais, lui fit faire à lui-même, et en une minute, cinquante pas en avant, tout chargé qu'il fût d'un si pesant fardeau.

Alors Turningvort remit à terre M. de Wodenblock, et le retenant de toute la force de ses bras, il pressa violemment un petit ressort qu'on voyait un peu en saillie sur le derrière de sa jambe. Au même instant, le malheureux Wodenblock partit avec la rapidité d'une flèche. Dans l'impétuosité de sa course, on le vit renverser en un clin d'œil huit marchands de poissons et deux gros Anglais. Il appelait au secours et poussait des cris lamentables.

— Je suis perdu, disait-il, je suis perdu, je suis possédé du démon; un diable est enfermé dans cette jambe de liège... Arrêtez-moi pour l'amour de Dieu, arrêtez-moi! Je n'ai plus d'haleine, je n'en puis plus! Personne ne voudra-t-il mettre en pièces cette maudite jambe? Turningvort, Turningvort, tu m'as assassiné!

Turningvort était lui-même confondu et désolé; il ne savait plus ce qu'il avait fait, ou plutôt il avait fait bien plus qu'il n'avait voulu faire. Il était tombé sur ses genoux, et, les mains jointes, l'œil hagard, il regardait le plus riche marchand de Rotterdam, l'homme le plus compassé de la Hollande, qui courait maintenant comme un bœuf enragé le long du canal de Leyde, poussant des cris de désespoir avec toute la force de poumons que lui laissait l'épuisement d'une telle course.

Leyde est à plus de vingt lieues de Rotterdam. Le soleil n'était pas encore couché, et les demoiselles Rackschneider, assises près de la fenêtre de leur salon, vis-à-vis l'auberge du Lion-d'Or, prenaient tranquillement le thé, tout en saluant par intervalles les personnes de leur connaissance qui venaient à passer, lorsqu'elles aperçurent un homme qui courait comme un furieux au milieu de la rue. Sa figure avait toute la pâleur de la mort; il ouvrait la bouche avec un mouvement convulsif, comme pour tâcher de reprendre l'haleine qui lui manquait. Mais cet homme ne se détournait ni à droite ni à gauche; il continuait de courir avec la même impétuosité, et il était déjà bien loin avant qu'elles eussent seulement eu le temps de s'écrier:

— Bon Dieu! n'est-ce pas là M. de Wodenblock, le riche marchand de Rotterdam?

Le lendemain était un dimanche. Les habitants de Harlem, revêtus de leurs habits de fête, se rendaient tous à l'église pour rendre grâce à Dieu et entendre les sons merveilleux de leur orgue, si connu dans toute l'Europe, lorsqu'un être à forme humaine traversa, avec la rapidité de l'éclair, la place du marché; sa face était blanche, bleue, jaune, verte, de toutes couleurs, ses lèvres livides, ses dents déchaussées, et ses mains crochues. La foule, muette d'horreur, s'ouvrait sur son passage, et il n'y eut personne dans Harlem qui ne crût que c'était un corps inanimé qui conservait, par un don surnaturel, la faculté de se mouvoir.

Ce cadavre hideux, et toujours emporté par la même force irrésistible, parut dans les villes, les villages, et au milieu des forêts de l'Allemagne. Des semaines, des mois, des années s'écoulèrent, et cette horrible figure continua toujours d'apparaître, par intervalles, dans les contrées septentrionales de l'Europe.

Les habits que portait primitivement M. de Wodenblock tombèrent en lambeaux, ses os se dépouillèrent de la chair qui les couvrait, et ce n'était plus maintenant qu'un squelette; la jambe de liège seule conservée toujours sa forme et ses contours arrondis, et n'a pas cessé de faire voir le spectre auquel elle est depuis si long-temps attachée. Turningvort, avait découvert le mouvement perpétuel, et les ressorts de cette jambe merveilleuse ne s'arrêteraient jamais.

Dieu et les saints nous préserveront de nous casser les jambes! et puis-sions-nous ne jamais rencontrer un mécanicien comme Turningvort pour remplacer les membres que nous aurions perdus! (*The Polar Star.*)

Il est donné lecture de la proposition suivante :
« Je demande à la chambre que la proposition de M. Posada Herrera soit renvoyée aux bureaux pour la nomination d'une commission.
Signé JOSÉ SANCHEZ DE LA FUENTE. »
Cette proposition, appuyée par son auteur, est prise en considération à la majorité de 79 voix contre 75.
M. Gonzalez Bravo, ministre des affaires étrangères, entre dans la salle.

A la demande de M. Quinto, on donne lecture des paroles de M. Olozaga dans son discours en réponse aux remerciements votés par la chambre lorsqu'il cessa d'être président.

M. Gonzalez Bravo dit que sa nomination est connue de la chambre, qu'il s'est présenté au sénat pour lire le document dont il va donner connaissance à la tribune, et lit le document qu'on verra plus loin. Cette lecture achevée, les applaudissements retentissent ; on crie : *Vive la reine !* Le ministre ajoute que, puisqu'il a mérité la confiance de S. M., il tâchera de la conserver, quoi qu'il arrive, en défendant la véracité des paroles de la reine. En terminant, il remet le document qu'il vient de lire aux mains du président.

La discussion continue. M. Olozaga obtient la parole et annonce qu'il fera une interpellation au gouvernement pour savoir par quels moyens il a obtenu la chute du dernier cabinet et la formation de celui qui s'est présenté aujourd'hui à la chambre, et comment il a procédé à la promulgation de cet acte qui n'a été autorisé par aucun ministre.

M. Gonzalez Bravo : Ces considérations rentrent dans la discussion dont la chambre s'occupera bientôt, et alors le gouvernement dira tout ce qu'il doit dire à ce sujet.

La séance est levée à cinq heures.
Nous allons maintenant conduire le lecteur au sénat. On s'y presse comme dans l'autre chambre.

M. d'Espeleta a dit quelques mots sans grande importance sur l'affaire ministérielle, puis M. Gonzalez Bravo a pris la parole :
Messieurs les sénateurs, a-t-il dit, avant de me rendre au milieu de vous, j'ai eu connaissance de ce qui a précédé le débat relatif à l'événement qui fixe d'une manière si extraordinaire l'attention publique, et j'ai cru de mon devoir, malgré les difficultés qui m'entourent dans les fonctions graves et épineuses que S. M. a bien voulu me confier, de me rendre d'abord au sénat et ensuite dans l'autre corps législatif pour apprendre à tous ceux qui pourraient avoir le moindre doute sur la vérité des paroles que la reine aurait prononcées, que ces paroles ont été aujourd'hui confirmées solennellement et librement par S. M. devant des personnes respectables et qui peuvent être regardées comme les premières de la nation.

Messieurs les sénateurs, je pense que la déclaration dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture ne doit vous émuouvoir en aucune manière ; car, dans le cas où vous auriez à exercer une solennelle magistrature à l'occasion de ce grave événement, vous aurez besoin de la plus entière impartialité. Je pourrais dire ce que je sais comme témoin oculaire de divers faits ; mais le caractère dont je suis revêtu et la dignité du gouvernement ne permettent pas de descendre à d'autres détails que ceux qui sont consignés dans l'acte que je vais lire, ou, pour mieux dire, dans la copie certifiée, car l'original est consigné dans les archives du ministère.

DÉCLARATION.

« Moi, don Luis Gonzalez Bravo, en ma qualité de premier notaire du royaume et de ministre des affaires étrangères en exercice, certifie que j'ai été appelé, d'ordre de S. M., pour me rendre aujourd'hui à onze heures et demie du matin dans son appartement royal, où se sont présentés avec moi MM. les présidents, vice-présidents et secrétaires des deux corps législatifs, ainsi que MM. don Maria Ramon Llopart, président du tribunal suprême de justice ; don Francisco Ferraz, président du tribunal de la guerre et de la marine ; le duc de Frias, président de la junte consultative d'état ; le duc de Castro-Terrero, président de la députation de la grandesse d'Espagne ; don Francisco Serrano, lieutenant-général des armées nationales ; don Ramon Maria Narvaez, capitaine-général de cette province ; don Jose Maria Nocedal, président de la députation provinciale ; don Manuel Larrain, premier alcade constitutionnel ; le duc de Hijar, grand chambellan ; le marquis de Santa Colona, etc. (Soit le reste d'une nomenclature assez longue de dignitaires de toute espèce.)

« En présence dudit premier notaire du royaume et de toutes les personnes susnommées, S. M. a fait la solennelle déclaration qui est littéralement reproduite ci-dessous :

« Dans la soirée du 28 du mois dernier, Olozaga se présenta à moi et me proposa de signer le décret de la dissolution des cortès. Je répondis que je ne voulais pas le signer, par la raison, entre autres, que ces cortès m'avaient déclarée majeure. Olozaga insista. Je me refusai de nouveau à signer le susdit décret ; je me levai et je me dirigeai vers la porte qui est à la gauche de mon bureau. Olozaga me devança et mit le verrou à cette porte. (A ce passage le public témoigne son indignation.) Je me dirigeai à celle qui est en face, et Olozaga me devança encore et mit le verrou à cette porte. Il me saisit par ma robe et m'obligea à m'asseoir ; il me prit par la main et m'obligea à signer. (Ici le public, dit la correspondance, témoigne son indignation d'une manière qui émeut toute l'assemblée.) Olozaga s'en alla ensuite, et je me retirai dans ma chambre. »

« Lecture faite par moi soussigné de la précédente déclaration, S. M. daigna ajouter ce qui suit :

« Avant de sortir, Olozaga me demanda si je lui donnais ma parole de ne dire à personne ce qui venait de se passer ; je lui répondis que je ne le lui promettais point. »

« S. M. invita ensuite toutes les personnes présentes à entrer dans son cabinet et à examiner le lieu où la scène qu'elle venait de leur raconter s'était passée ; c'est ce qu'elles firent en entrant toutes dans le cabinet royal. Je mis ensuite la déclaration entre les mains de la reine, et S. M., assurant que cette déclaration était véritable et volontaire, la signa et la parapha en présence des témoins sus-mentionnés, après que j'eus demandé aux personnes présentes si elles avaient bien compris son contenu et qu'elles m'eurent répondu que oui.

« Après que cet acte fut terminé, S. M. ordonna que toutes les personnes présentes se retirassent et que la déclaration fût déposée aux archives du ministère des affaires étrangères, et pour faire foi en tout et produire tous effets que de raison, je délivre de présent témoignage, à Madrid, le 1^{er} décembre 1843.

Signé LUIS-GONZALEZ BRAVO. »

Messieurs, ajoute le ministre, après la lecture de cette solennelle déclaration faite par S. M. devant les personnes sus-nommées, ma mission est terminée ; elle avait essentiellement pour but de faire entendre comme il convient la parole royale qui n'a pu être mise en doute par des hommes d'honneur. (Applaudissements et vivats.)

La séance est levée.

— Voici ce que nous trouvons dans la correspondance ministérielle de Madrid :

« Les bruits les plus contradictoires circulent sur la formation du cabinet. On parle du général Figueras pour le portefeuille de la guerre, de M. Portillo pour l'intérieur, et de M. Mayano pour le ministère de grâce et de justice ; mais rien n'est arrêté à cet égard, et il règne dans les esprits à la fois trop d'effervescence et d'indécision pour qu'il soit possible d'arriver en ce moment à une combinaison solide et durable.

« Le comte Bresson, ambassadeur de France, est attendu à chaque instant. Le prince de Carini, envoyé du roi de Naples, est arrivé ; il apporte la reconnaissance du gouvernement par le roi de Naples.

« La presse, à l'exception du *Heraldo*, est unanime pour défendre M. Olozaga.

« Les fêtes que l'ayuntamiento de cette ville a ordonnées pour célébrer la déclaration de majorité de la reine ont commencé aujourd'hui. A midi, les ornements de la fontaine d'Isabelle II n'étaient pas encore terminés, et le monument qui doit être rempli de vin et de lait n'était pas encore élevé sur la place de la Constitution. A onze heures et demie, la municipalité s'est rendue à Saint-Isidore, où un *Te Deum* a été chanté. La foule était nombreuse dans les rues, attirée par les spectacles et par l'inquiétude qui règne dans la ville. Ce soir, il y a une représentation par invitation au théâtre de la Cruz, à laquelle la reine doit assister avec sa sœur. »

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. JOSSEBRAND.

Audience du 8 décembre 1843.

Dans le courant du mois d'août dernier, une malle fut apportée des bateaux à vapeur dans un hôtel de notre ville, sans être réclamée par personne. Quelques jours plus tard, le nommé Louis Prost, cuisinier de l'hôtel, ouvrit cette malle en la fracturant. Déjà il en avait retiré un livret et une chemise lorsque les gens de l'hôtel le surprirent à genoux devant cette malle et fouillant les vêtements qui y étaient renfermés. Poursuivi pour ce fait, Louis Prost a constamment attribué son action à une pure curiosité. Il désirait, dit-il, connaître le contenu de cet objet mystérieux, et s'il avait mis le livret dans sa poche, c'est qu'il pensait y trouver le nom du propriétaire.

Ce système, habilement développé par M^e Tabouret, a triomphé dans l'esprit de MM. les jurés, qui ont prononcé un verdict de non-culpabilité.

Louis Prost est mis en liberté après une courte allocution dans laquelle M. le président l'engage à tenir à l'avenir une conduite qui n'éveille pas les soupçons de la justice, car une autre fois MM. les jurés pourraient bien être moins indulgents.

Deux forçats libérés sont ensuite amenés à la barre de la cour pour rendre compte d'une tentative de vol que nous avons fait connaître à l'époque où elle fut commise.

Le premier accusé est Joseph-Henri Warlaumont, âgé de 36 ans, ex-agent des vivres de la marine ; l'autre se nomme Jean-Pierre Chouillac, âgé de 27 ans, colporteur ambulant.

Le 26 janvier dernier, vers les quatre heures du matin, ces deux malfaiteurs s'introduisirent dans des magasins situés sur le quai du Rhône et dépendants de l'Hôtel-Dieu. Les locataires, MM. Chenaud et Courrat, les avaient abandonnés depuis peu ; toutefois il s'y trouvait encore plusieurs meubles. Un des voisins, le sieur Nauvert, entendant du bruit et soupçonnant qu'un vol se commettait, se leva aussitôt et alla réclamer l'assistance de quelques personnes employées à l'hôpital. Il pénétra alors dans l'appartement avec une lanterne, et bientôt parut à ses regards un inconnu qui portait deux glaces. Cet individu ainsi surpris posa avec soin son fardeau, et s'avancant vers le sieur Nauvert : « Ne nous faites pas de mal, dit-il ; nous ne sommes pas des voleurs, nous sommes venus coucher ici. » Au même instant on le vit chercher sous ses vêtements comme pour saisir une arme cachée. Une lutte s'engagea ; cependant le voleur parvint à se débarrasser de ses adversaires et put ainsi prendre la fuite. La poursuite du sieur Nauvert et les cris au voleur ! qu'il fit entendre attirèrent sur les traces de l'inconnu l'agent de police Baboulat, qui stationnait à l'entrée du pont de la Guillotière. Celui-ci se mit en devoir de l'arrêter, mais il fut frappé d'un coup de poignard qui atteignit seulement et coupa la manche de son habit. Il parvint cependant, avec l'assistance des soldats du poste, à s'assurer de sa personne.

De minutieuses perquisitions furent faites de suite dans les magasins de MM. Chenaud et Courrat. On découvrit dans un cabinet, couché sous la paille, un autre individu qui, dans l'espoir de détourner les soupçons, simulait un profond sommeil ; à côté de lui, et sous la même paille, on trouva un énorme trousseau de fausses clefs et plusieurs autres instruments à l'usage des voleurs.

L'un des accusés, le premier arrêté, ne fit aucune difficulté de déclarer son nom : c'était le sieur Warlaumont, voleur des plus audacieux, qui déjà a passé une grande partie de sa vie dans les bagues. L'autre déclara se nommer Charles Fritz ; mais bientôt on reconnut qu'il n'était autre qu'un nommé Chouillac, frappé pour de nombreux vols de plusieurs condamnations judiciaires.

Devant la cour, ces deux accusés, qui ont été pris en flagrant délit, ne peuvent, bien entendu, produire aucun moyen de justification ; seulement Warlaumont soutient avec force qu'il n'avait point de poignard et que par conséquent il n'a pu en frapper l'agent de police.

L'accusation est soutenue par M. Belloc, avocat-général. M^{es} Roë et Caillau sont entendus pour les inculpés.

Déclarés coupables sans circonstances atténuantes, Warlaumont et Chouillac sont condamnés à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

Chronique.

LYON.

M. le ministre de la guerre a décidé, le 2 décembre 1843 :
1^o Que tous les militaires auxquels des congés de huit mois ont été accordés en vertu de la circulaire du 29 avril 1843, seront, à l'expiration de ces congés, maintenus dans leurs foyers jusqu'à nouvel ordre ;
2^o Que tous les militaires de la classe de 1838 (autres que ceux qui sont en congé de huit mois), appartenant, soit aux corps de l'armée d'Afrique, soit à ceux des divisions de l'intérieur, et les jeunes soldats non incorporés de la même classe qui sont actuellement dans leurs foyers, en vertu de congés temporaires ou à tout autre titre, mais d'une manière régulière, y seront également maintenus jusqu'à nouvel ordre. »

En conséquence, les militaires dans cette position qui se trouvent dans le département du Rhône auront à se présenter, avant le 15 de ce mois, à l'état-major-général de la division, rue Sala, 17, pour y faire régulariser leurs titres.

— La mairie de Lyon vient de publier un avis relatif à la pro-

chaine révision des listes d'électeurs communaux. Cette révision commencera le 1^{er} janvier ; la publication de l'affiche et le dépôt au secrétariat de la mairie auront lieu le 8 du même mois.

Les réclamations auxquelles donneraient lieu la teneur de ces listes devront être adressées à M. le maire jusqu'au 8 février inclusivement.

— M. le marquis de Belbeuf, pair de France, premier président de la cour royale de Lyon, est arrivé avant-hier dans notre ville.

— Le poste de la mairie de la Guillotière est établi dans la maison Combalot, place des Repentirs. On a placé dans le local où se trouve ce poste un poêle dont le cornet débouche sur la rue. On conçoit qu'il en résulte une incommodité grave pour les habitants de cette maison et des maisons voisines. Nous pensons que M. le maire de la Guillotière s'empressera de faire cesser cet abus.

DÉPARTEMENTS.

L'autorité a fait arrêter samedi, jour de marché à Châtillon-sur-Chalaronne, un individu voyageant avec une voiture et un commerce de quincaillerie, qui avait fait émettre par une petite fille de onze à douze ans de fausses pièces de 1 fr. 50 c., soit à Neuville-les-Dames, soit à Châtillon.

Dans un des caissons de la voiture qui a été fouillée immédiatement on a trouvé 434 pièces fausses de 1 fr. 50 c., 14 autres pièces fausses dans sa bourse, et enfin un moule, un maillet, du métal servant à cette fabrication. C'était tout un atelier ambulante de fausse monnaie. La matière est un mélange de plomb et d'étain assez semblable à ce qu'on appelle métal d'Alger.

La petite fille entraînait dans les boutiques, et achetant invariablement pour 10 centimes, payait avec une de ces pièces en se faisant rendre le surplus. On ne peut apprécier au juste combien de pièces ont été émises ; on n'a trouvé entre leurs mains qu'une somme de 84 francs.

Cet individu, qui a été mis immédiatement sous la main de la justice, est, à ce qu'il paraît, Savoyard d'origine. Il a déclaré se nommer Laissus, natif des Allues (Savoie). Il avait deux passeports. Il a été conduit, ainsi que sa fille, dans la prison de Trévoux.

MARCHÉ DE GRAY (HAUTE-SAONE).

2 décembre 1843.

Les blés arrivent abondamment sur le marché de cette ville, surtout ceux de Champagne, de Lorraine et de Vingeanne. Il s'est vendu dans le cours de la semaine dernière :

3,500 quintaux métriques de froment aux prix de 26 f., 26 f. 30 c., 26 f. 50 c., 26 f. 60 c., 27 f., 27 f. 50 c., 27 f. 75 c., suivant la provenance et le mérite.

6,700 hectolitres d'avoine, aux prix de 6 f. 90 c. à 7 f. 25 c., soit 16 f. 27 c. à 17 f. les cent kilogrammes.

450 hectolitres de seigle, à 13 f. et 13 f. 20 c.

350 hectolitres d'orge, de 11 f. 50 c. à 12 f. 25 c.

Les farines valent 52 f. la première qualité, 49 à 50 f. la deuxième, et 30 à 32 f. la troisième.

On croit à la baisse de tous ces articles.

A la suite d'un rapport de M. Cunin-Gridaine établissant que le commerce attend avec impatience certaines dispositions comprises au projet de loi sur les douanes présenté à la chambre le 5 juin dernier, lequel n'a pu être mis en délibération, le roi a rendu l'ordonnance suivante :

Les droits de douane sont établis ou modifiés de la manière suivante pour les objets ci-après désignés :

§ 1^{er}. A l'importation.

Bois d'espénille. — Mêmes droits que le bois d'acajou.

Brai gras et goudron. { par navires français . . . 3 »
par navires étrangers et par terre. 5 50 } les 100 kilog.

Calamine grillée. par navires français . . . 10

Capsules de poudre fulminante. — Même régime que la poudre à tirer.

Cuivre pur de première fusion, en masses ou plaques, ou en objets détreuits, importés par navires français (des pays situés hors d'Europe) 10 c. les 100 kilog.

(des pays hors d'Europe. 1 » } les 100 kilog.

Dibidivi. { en gousses entières ou simplement concassées . . . par navires français . . . 3 »
par navires étrangers. 4 » } les 100 kilog.

Moulu. — Comme le sumac moulu.

Huile de palme, de coco et de couloucouna. — Mêmes droits que des éta-

importée de la Guyane et des établis-

ments français de l'Inde (par navires) blissements français de

français) la côte occidentale d'A-

frrique.

Iode. — Même droit que le brôme.

Lait. — Moitié du droit sur le beurre frais.

Mastic bitumineux. 60

(par navires français. 10
par navires étrangers et par terre. 1 10 } les 100 kilog.

Minéral d'arsenic. 1 10

Minéral de fer. 01

Résine dammat. — Mêmes droits que la résine dite gomme copal.

Sarcole, kino et autres par nav. français, de l'Inde. 40 »

sucs végétaux des- (d'ailleurs, hors d'Eu- } 400 kil.

séchés, non dénom- rope 60 »

més. (des entrepôts. 80 » } les 100 kilog.

par nav. étrangers. 125 »

Voiles de navire confectionnées. — Même régime que le tissu dont elles sont formées.

Wagons de terrassement. — 15 0/0 de la valeur à déterminer par le comité consultatif des arts et manufactures.

§ 2. A l'exportation.

Pain et biscuit de mer. — Mêmes droits que les farines, suivant l'espèce.

Poils propres à la (de chèvre et de chevreau,
chapellerie ou à l'exception du duvet de

à la filature. cachemire et poil de che-

vron. » f. 25 c. les 100 kilog.

de lièvre et de lapin. 1 » le kilog.

Nouvelles Diverses.

Quelques journaux se sont encore laissés prendre à l'annonce faite par les feuilles de Londres de nouvelles expériences pour la direction des aérostats. C'était encore une mystification. Sir Peter Laurie, magistrat de police, qui avait reçu une invitation, ainsi que bon nombre de personnes, à cette expérience, a trouvé portes closes au lieu indiqué, et il en prévient le public afin qu'on ne se laisse pas prendre au même piège.

— La Société d'encouragement pour l'industrie nationale a pris, dans sa dernière séance, une importante résolution. Sur la proposition de M. de Colmont, inspecteur-général des finances, membre de son comité du commerce, elle a nommé une commission chargée de rechercher et de proposer au gouvernement tous les moyens propres à prévenir et à réprimer les fraudes qui se pratiquent dans le commerce et dans l'industrie, en altérant par des mélanges la qualité des substances et des produits fabriqués de toute nature.

Nouvelles Etrangères.

IRLANDE.

DUBLIN, 30 novembre. — Aujourd'hui, la commission nommée par le gouvernement pour faire une enquête sur les relations existant entre les propriétaires fonciers et les fermiers a ouvert ses séances au château de Dublin. Le comte de Devon, président de la commission, n'est pas encore arrivé; son secrétaire, M. Courtenay, était présent.

Les commissaires se sont ajournés au mardi suivant. Ce jour-là ils nommeront un commissaire. (Morning-Chronicle.)

— M. O'Connell a dû partir le 3 décembre de Dublin pour Limerick, où il doit présider un banquet qui aura lieu lundi soir. (Morning-Herald.)

— La frégate à vapeur la *Pénélope* est arrivée dans le port de Kingstown chargée de bateaux destinés au Haut-Shannon, et des barques armées en guerre seront dispersées dans les lacs que forme cette rivière.

Ces barques sont très-grandes et peuvent porter deux pièces de canon et un grand nombre de soldats de marine; elles sont à double banc et conduites par douze rameurs. Ce sont là des batteries flottantes des plus formidables ajoutées à l'armement général du pays.

Les batteries du régiment d'artillerie Royal-Horse et de l'artillerie royale de Limerick sont augmentées de six pièces de campagne dont un obusier. (Morning-Advertiser.)

— La municipalité de Dublin s'est réunie hier, et M. Timothée O'Brien, repealer, a été élu lord-maire à la majorité. L'alderman O'Connell a proposé la nomination, et M. Blelland l'a appuyée. (Morning-Herald.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS AU PUBLIC.

Le 27 août dernier 1843, la nommée Jeannette Renard, âgée de 13 ans,

a quitté sa mère à Lyon pour aller à Villefranche (Rhône), chez les dames ursulines qui font une classe gratuite. Au lieu de se rendre chez ces dames, elle a disparu de Villefranche, où elle s'était rendue par les voitures publiques, et, depuis cette époque, elle n'a pas paru chez sa mère ni à Villefranche. Les personnes qui la découvriraient sont priées de la faire reconduire chez elle, rue Roland, impasse Fradin, n° 8, à Villefranche.

SIGNALEMENT. — Taille de 1 mètre 40 centimètres environ, cheveux et sourcils châtain foncé, yeux bruns et bien fendus, front découvert, nez bien fait, bouche moyenne, menton plat et un peu large, teint blanc pâle, la peau blanche.

Elle a au front quelques grains de petite-vérole à peine apparents. Elle porte les cheveux coupés bien court. Elle a avec elle un petit chien rouge à poil lisse.

LA PÂTE DE GEORGÉ, la plus efficace et la plus agréable pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et notamment chez MM. MACONS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, POURCHIER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZINA, Grande-Rue, 4.

Etude de M^e Guillemin, avoué à Lyon, rue de la Loge, n. 4.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE D'UNE PETITE MAISON DE CAMPAGNE
Sise à Saint-Genis-Laval.
Mise à prix. 4,500 fr.
A DJUDICATION,
Par-devant le tribunal civil de Lyon, le samedi seize décembre 1843.
GUILLEMIN, avoué. (5462)

Etude de M^e Deblisson, avoué, à Lyon, place du Gouvernement, n° 3.
Le vingt-trois décembre mil huit cent quarante-trois, A MIDI PRÉCIS,
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon
VENTE AUX ENCHÈRES,
en deux lots séparés,

1° D'UNE BELLE MAISON située à Lyon, place de la Miséricorde, sur laquelle elle porte le n. 10, ayant façade sur ladite place et sur la rue de la Paix;
2° D'UN PRÉ ET D'UNE SAULAIE situés dans la commune de Sainte-Foy-lez-Lyon, sur le chemin de fer, à la sortie de la voûte de la Mulatière.
Le tout dépendant de la succession bénéficiaire de M. Pierre-Louis-Sylvain Gaillard.
Les mises à prix sont :
Pour le premier lot, de cent mille francs, ci. 100,000 f.
Pour le deuxième lot, de huit mille francs, ci. 8,000 f.
S'adresser, pour les renseignements, à M^e Deblisson, avoué, demeurant à Lyon, place de la Baleine, n. 6, et prendre au greffe communication du cahier des charges. (5124)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.
VENTE FORCÉE.
Le lundi onze décembre mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles et chevaux saisis, consistant en garde-robe, horloge, table, pétrière, un poêle, un tombereau et trois chevaux hors d'âge. (2555)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.
A céder de suite.
UN ANCIEN FONDS D'HOTEL bien achalandé, situé au centre de la ville, près le pont Lafayette.
S'adresser audit M^e Morand, notaire. (334)

ÉTUDE DE M^e OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.
A PLACER DANS LYON PAR 1^{re} HYPOTHÈQUE,
A 4 1/2 0/0 L'AN,
SUR VALEURS TRIPLES DU CAPITAL ENGAGÉ.
CAPITAUX de quarante mille, cent mille, deux cent mille et trois cent mille francs.
S'adresser à M^e Olivier, notaire. (9450)

A vendre au faubourg de Vaise, sur la place du Marché.
UNE GRANDE ET VASTE REMISE construite en pierres, plus UN TERRAIN clos de murs à côté de ladite remise, plus UN CHAR DE CÔTÉ de basard, ainsi qu'une GALÈCHE et une VOITURE à quatre places.
S'adresser chez M. Noir père, rentier, rue Royale, à Vaise, à l'angle de la rue du Marché, n° 1, au 1^{er}. (338)

A vendre de suite.
UN TRÈS-BON FONDS DE FABRICANT DE BRETTES, très-bien monté en outils, et avantageusement connu pour sa bonne fabrication.
S'y adresser, rue Grenette, n. 14. (366)

A vendre pour cause de départ.
UN FONDS DE CAFÉ-CABARET bien achalandé, situé sur le quai de l'Hôpital, 121.
S'y adresser. (2299)

A vendre.
UN FONDS DE CABARET-RESTAURANT, situé sur la place des Collinettes, au bout de la rue Bodin.
S'y adresser. (336)

A vendre ou à louer de suite.
FONDS DE PATISSIER.
S'adresser rue Casati, n° 9, à l'entresol. (352)

A vendre pour cause de maladie.
FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé sur une des promenades les plus fréquentées des Brotteaux.
S'adresser au cabinet de M. A. Juvanon, rue Trois-Marles, n. 1, de sept à dix heures du matin et de cinq à six heures du soir. (2293)

A vendre pour cause de départ.
UN FONDS DE CAFÉ-CABARET où on loge à pied, bien achalandé, situé à Saint-Just.
S'adresser à M. Charbonnet, coiffeur, rue de la Croix, 3, à la Guillotière. (354)

A louer pour la Noël prochaine.

UN APPARTEMENT.

Il se compose de trois pièces au 1^{er} étage de la maison n. 6, rue des Célestins, ayant vue sur la rue d'Amboise.
S'adresser au bureau du Censeur.

A vendre.

UN TRÈS-JOLI PETIT FONDS DE FERRONNERIE.
S'adresser chez M^{me} Bœuf, place de la Préfecture, 16, sur le derrière, au 3°. (353)

A louer à la Noël prochaine.

GRAND MAGASIN au rez-de-chaussée, rue Saint-Joseph, n° 3.
APPARTEMENT de quatre pièces et cabinets, parqué et décoré à neuf, au 1^{er} de la même maison.
S'adresser au propriétaire, au 2°. (329)

AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du GLOS VOUGEOT, rue Luizerne, n. 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2295)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION

DE FUMIERS

Et des dépouilles de chevaux morts.

Le public est prévenu que le 23 décembre 1843, à midi précis, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des fumiers provenant des chevaux casernés à Vaise, à Villeurbanne, à Perrache, à la caserne de Serin et à Pierre-Bénite, quai d'Alincourt, maison Richard, et des dépouilles des chevaux morts dans les corps de troupes logés dans lesdites casernes ou maisons particulières.

Chaque adjudicataire devra, séance tenante, présenter une caution reconnue solvable, qui demeurera solidaire avec lui et signera le marché.

Il sera tenu de justifier, par un certificat de l'autorité civile, de sa solvabilité et de celle de sa caution.

On pourra prendre connaissance des dispositions du cahier des charges tous les jours, d'ici à celui fixé pour l'adjudication, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, au bureau du sous-intendant militaire soussigné, rue Bourbon, 26.
Lyon, le 19 novembre 1843.

Le sous-intendant militaire, DE CHANTEAU. (7645)

DÉPOT DE FABRIQUE.

BOUGIES 1^{re} qualité. 1 f. 50 c. (1/2 k.)
SAVON BLANC. » 50
HUILE-GAZ brûlant dans toutes les lampes. 60
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 9. (365)

A DATER DU 1^{er} DÉCEMBRE 1843.

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

A 7 HEURES DU MATIN.

(7311)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs,
Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE
Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERMÉZON, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FAUZY, sur le port.

AVIS.

MM. les abonnés de l'ECHO DES FEUILLETONS et ceux qui désireraient s'abonner à ce journal sont prévenus que MM. GANGBY et LACRA ne sont plus employés de l'administration et s'occupent du placement d'un autre journal, la REVUE DES FEUILLETONS. Plusieurs personnes se croyant abonnées à l'ECHO, qui l'étaient seulement à la REVUE DES FEUILLETONS, sont venues faire des réclamations au bureau. C'est pourquoi le public est prévenu que dorénavant les employés de l'ECHO seront porteurs de quittances imprimées au nom du directeur AUVRAY. (2300)

COURS DE MUSIQUE VOCALE

PAR M. JUENIN,

Ex-professeur au Collège royal de Lyon.

OUVERTURE: le vendredi 15 courant. — DURÉE: cinq mois.

Les leçons auront lieu les lundis, mercredis et vendredis, à neuf heures du soir.

PRIX: 10 fr. par mois, sans autres frais.

S'inscrire chez M. Juenin, rue des Célestins, 8, au 1^{er}, de huit à dix heures du matin et de deux à trois heures du soir. (362)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 23 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'etaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 53 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	»	à 70
14	89	à 80



Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (7604)

DU 1^{er} AU 10 DÉCEMBRE,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

tous les jours impairs

7 HEURES DU MATIN.

(7144)

MESSAGERIES L'AIGLE.

SERVICE DE

LYON A GRENOBLE

PAR

VIENNE, BEAUREPAIRE, SAINT-ETIENNE, RIVES.

1^{er} DÉPART DE LYON LE 2 DÉCEMBRE 1843.

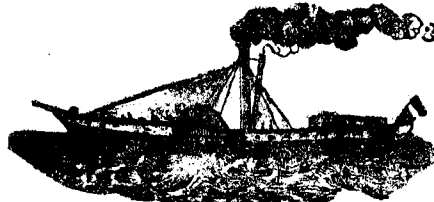
BUREAUX:

A Lyon, place de la Boucherie-des-Terreux, avec les services de Roanne, Vichy, Riom et Clermont.

A Grenoble, chez MM. Coquet frères, Ferrouillat et Martinais. (2284)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.
Quai de la Charité, n. 28.

Transports de Voyageurs et de Marchandises.



A dater du 5 novembre, le service spécial entre LYON et VALENCE n'aura lieu que tous les deux jours.

LA COLOMBE

partira du port de la Charité tous les jours IMPAIRS, à 10 heures et demie du matin. (7145)

AVIS.

M. MASSON, cours de Broches, 12, à la Guillotière, donne avis de ne rien vendre à crédit, en son nom, à quelque personne que ce soit, à moins d'une autorisation spéciale de sa part; autrement il ne se considérerait point comme responsable des achats qui pourraient être faits pour lui. (367)

Avis aux Dames.

Le gérant du dépôt de châles à l'hôtel du Havre, rue Saint-Dominique, fait savoir qu'il a reçu l'ordre de rentrer dans sa maison de Paris. Les dames ont intérêt de venir faire leurs choix de suite, les châles étant déjà cotés à des prix très-bas. Malgré cela, il sera encore fait une forte diminution, vu qu'il n'a plus que huit jours à rester ici. (638)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macons, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30.

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 fr. 20 c. (9052)

PLACE du Collège. A LA RENAISSANCE DE LA VUE. PRIX très-moérés.

MACHIERALDO,

OPTICIEN A LYON.

Grand assortiment de verres en cristal de roche perfectionnés, ayant la propriété de bonifier les vues usées ou altérées par les maladies.

Prix courants des boîtes de dessin, compas à pointes en acier fin.

Boîtes papier chagrin, de 11 centimètres, huit pièces. 4 f. 75 c.

Boîtes papier chagrin, de 11 cent., dix pièces. 6 f. 25 c.

Boîtes acajou, de 11 cent., dix pièces. 7 f.

Boîtes papier chagrin, de 14 cent., dix pièces. 7 f. 50 c.

Boîtes palissandre ou acajou, de 14 cent., dix pièces, ci. 8 f.

Boîtes papier chagrin, trois compas, treize pièces. de 9 f. à 9 f. 50 c.

Boîtes acajou ou palissandre. 11 f.

Boîtes à serrure, pièces plates, dix-sept pièces, ci. de 16 f. 50 c. à 17 f. 50 c.

Diverses cassettes, prix variés jusqu'à. 80 f.

Compas suisses de toutes dimensions.

M. MACHIERALDO prévient les ingénieurs civils et militaires que, d'après un engagement pris avec le sieur Jules Cagnard, ex-sous-chef à l'atelier d'ajustage à l'Ecole royale des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne, il se charge de la construction et de la réparation de tous les instruments de précision pour l'arpentage, la géodésie et les mathématiques, ainsi que des instruments de physique, modèles de mouvements mécaniques, etc. (2297)

DEPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien, guérit promptement et sans retour les maladies secrètes, les dartres, et toute acroté ou vice du sang. Ce remède se distingue de beaucoup d'autres en ce qu'il est peu coûteux et ne présente aucun danger dans son emploi.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec; à Roanne, à la pharmacie LABOIS, et à Thizy, à la pharmacie BOUVIER. (8778)

DEMANDEZ chez MM. les pharmaciens le PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES, si vous voulez entretenir vos vésicatoires sans odeur ni douleur. Dépôts, à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (3039—6645)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSILY FILS, Rue Poulailleur, 19.